

*Proposition présentée par les députés:
M^{me} et MM. Gilbert Catelain, André Reymond,
Caroline Bartl, Eric Leyvraz, Eric Bertinat,
Antoine Bertschy, Philippe Guénat, Yves
Nidegger et Olivier Wasmer*

Date de dépôt: 4 avril 2007

Proposition de motion

Nouvelle attribution à l'Observatoire statistique transfrontalier : l'évaluation bisannuelle, dans un périmètre d'étude étendu, de la criminalité

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- que l'Observatoire statistique transfrontalier établit des analyses objectives sur les effets des accords bilatéraux sur l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise, notamment dans le domaine de la démographie, des mouvements de population et du logement ;
- que l'enthousiasme officiel qui a emporté l'adhésion de la Suisse à l'espace Schengen a de quoi donner aujourd'hui la migraine, au vu des défis qui restent à relever avant l'entrée en vigueur desdits accords ;
- que jamais, dans notre région, la criminalité n'a été aussi forte, aussi active, aussi présente, aussi multiforme et difficile à cerner, à prévenir et à appréhender que depuis que la Suisse a mis en œuvre les accords bilatéraux I et II ;
- qu'il est manifeste que les autorités et les forces de police régionales sont insuffisamment préparées à cette évolution, et ne savent quelle stratégie adopter ni comment anticiper un développement quasiment exponentiel, en raison notamment des différentes législations qui s'appliquent de part et d'autre de la frontière franco-genevoise ;

- qu'en disent long, à cet égard, les échos récents de la presse locale sur la prise de pouvoir de jeunes dealers marocains aux Eaux-Vives par l'éviction – au besoin extrêmement violente – des Algériens implantés et les commentaires optimistes des premiers sur leur découverte du « paradis » genevois en matière de répression pénale, comparé à la France;
- que Genève attire encore et toujours les grandes fortunes et les multinationales parce que, entre autres, ses rues ont la réputation d'être parmi les plus sûres du monde;
- que la lente et irrésistible détérioration de cette image, ces dernières années, ne tardera pas à figer ce courant, pourtant indispensable au marché de l'emploi et aux finances de notre canton;
- que les atteintes au patrimoine et le vandalisme affectent pourtant de façon négative l'image de Genève, respectivement de la région franco-valdo-genevoise, que s'en font les diplomates et les fonctionnaires internationaux en poste depuis plusieurs années ;
- que la première des mesures à prendre, pour donner un coup de semonce à ce fléau et à l'occupation rampante du terrain qui l'accompagne, c'est d'ausculter la région franco-valdo-genevoise en permanence pour constater et comprendre quasiment en temps réel ce qu'il s'y passe, pour réagir sans délai et pour apporter une réponse adéquate aux atteintes de toutes sortes et de toutes origines ;
- que le canton de Vaud, qui s'est doté pour sa part des instruments de mesures et de statistiques nécessaires à une analyse fine de la criminalité, a pu constater une augmentation impressionnante de 500% en 10 ans de la délinquance sur son territoire!

invite le Conseil d'Etat

A prendre langue avec ses partenaires régionaux, en vue :

- d'élargir le cahier des charges de l'Observatoire statistique transfrontalier à l'étude et à l'évaluation de la criminalité régionale,
- de mesurer l'évolution de la criminalité selon l'origine des auteurs, leur résidence et leur implantation locale, les réseaux éventuels, les types d'infractions, les modes opératoires, les armes ou les *modus operandi* employés,
- d'évaluer et comparer les politiques sécuritaires appliquées par les diverses autorités concernées,

- de comparer les divers rapports entre ressources humaines à disposition, d'une part, et population, d'autre part, et à en analyser l'impact sur la délinquance, notamment comme conséquence d'un désengagement progressif et programmé des effectifs de la douane française et de la police aux frontières, respectivement des sous-effectifs des différentes institutions suisses et romandes en charge de la sécurité ;
- d'analyser l'incidence de la libre circulation des personnes et, ultérieurement, dès 2009, des accords d'association à l'espace Schengen ;
- de procéder à l'inventaire des ressources policières dans l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- de dresser l'état et l'efficacité de la collaboration policière transfrontalière dans l'agglomération franco-valdo-genevoise, notamment celle résultant du Centre de coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD) (ex : nombre de patrouilles mixtes, de demandes de renseignement, de poursuites ou d'observations transfrontalières, d'arrestations ou d'interpellations comme conséquence de cette collaboration régionale) ;
- de proposer des mesures d'harmonisation, voire d'intégration d'attributions spécifiques, des différents corps suisses et français d'intervention ;
- d'institutionnaliser les Assises de la sécurité publique tenue en février 2007:
 - a) en les rendant annuelles ;
 - b) en y associant systématiquement les corps de police et de gendarmerie vaudois et français ;
 - c) en y traitant le volet spécifique de la criminalité régionale et transfrontalière, sous l'éclairage des indicateurs recensés par l'Observatoire transfrontalier.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'espace Schengen était censé apporter une efficacité renforcée dans la prévention et la répression de la criminalité ; il devait en constituer l'atout décisif tout comme en matière de lutte contre le terrorisme. Comme les faits et les statistiques de nos voisins le démontrent, il n'en a rien été.

L'adhésion de la Suisse à l'espace Schengen a été largement soutenue, en son temps, par les porte-parole officiels des services de sécurité, des organes du renseignement, des forces de police et des gardes-frontière. Individuellement, il est vrai, les agents de ces corps se montraient plus réservés, éventuellement plus sceptiques.

La justification de l'adhésion de la Suisse à Schengen se fondait essentiellement sur la nécessité pour notre économie bancaire de faire aboutir l'accord sur la fiscalité de l'épargne avec pour contrepartie l'avantage d'être intégré au SIS (Système d'Information Schengen).

Pourtant, à ce jour, à un peu plus d'un an de l'entrée en vigueur de l'accord d'association à l'espace Schengen, la Confédération et les cantons romands concernés n'ont toujours pas annoncé les fameuses « mesures de remplacement » : le canton de Genève n'a pas encore envisagé de créer un centre de rétention pour accueillir les personnes ressortissantes d'Etat tiers à faire réadmettre par les différents Etats partenaires, membres de l'UE, puisque la mesure de « refoulement simple » ne sera plus applicable dès l'entrée en vigueur effective de ces accords.

Il est tout aussi vrai que la mise en œuvre de cet accord repose en grande partie sur les cantons et que le vide laissé par l'échec du projet USIS mériterait pour le moins d'éveiller la curiosité des commissaires de la Commission judiciaire et de sécurité.

La mise en œuvre des accords bilatéraux I et II ont eu pour conséquence que les gardes-frontières suisses et les douaniers français ont fortement allégés les contrôles statiques au profit d'engagements mobiles et aléatoires. Les agents de la police française aux frontières ont passé une convention de collaboration avec les douanes françaises sans pour autant leur donner les compétences de liquidation dans le domaine de l'immigration.

Cette réorganisation a pourtant vite dévoilé ses maillons faibles que les criminels locaux ont largement perçus comme une aubaine à exploiter sans retard.

Cette nouvelle porosité des frontières, couplée à la levée de l'obligation du visa, a attiré une criminalité venue de l'Europe de l'Est, des Balkans et du sud de la Méditerranée comme un véritable appel d'air.

En moins de trois ans, la nature de cette criminalité dans notre région, le profil des délinquants, les modes opératoires et les types d'infractions (ex : car jacking) se sont fondamentalement transformés ; aujourd'hui, le recours à la violence et aux armes est aussi inquiétant que systématique, la détermination des auteurs, amplifiée et la moyenne d'âge, nettement inférieure.

Avant de poser un diagnostic et surtout de réfléchir à la parade que les autorités régionales doivent opposer à cette insécurité grandissante, il faut impérativement en recenser toutes les composantes. C'est la tâche du Comité régional franco-genevois d'en conférer le pilotage à la Commission nouvellement créée « Sécurité et réglementation générale », en association avec les autorités partenaires, et de confier à l'Observatoire statistique transfrontalier le mandat d'établir régulièrement des cartes détaillées sur 6 mois et des statistiques sur l'évolution de la criminalité.

Le manque d'outils, de sens de l'anticipation ou un angélisme de façade nous ont empêché d'évaluer correctement la situation et de prendre des mesures anticipées, en particulier dans le domaine judiciaire et pénitentiaire.

Ce recensement, retraité sous l'angle statistique, est un préalable à toute réflexion, à toute action et à tout débat sur le sujet. Il offrira non seulement un outil d'aide à la décision mais remplira également un objectif de transparence vis-à-vis de la population régionale pour qui la sécurité est une exigence majeure dans son quotidien et qui doit pouvoir déterminer ses choix politiques en fonction de la capacité des politiques à remplir ou non cet objectif et de leur succès à l'enrayer.

De surcroît, il ne pourra que favoriser le rapprochement des forces régionales de police en leur donnant un état des lieux identique qui les amène à une meilleure connaissance mutuelle, à une réflexion commune, à une prévention concertée et au renforcement d'une action coordonnée sous tous ses aspects, bref, à une feuille de route partagée, dans l'esprit des accords de Berne II.

Au Moyen Age, l'unité géographique d'un lieu se mesurait à la capacité d'une campagne à nourrir son bourg au quotidien; on se référait donc au train d'une paire de bœufs attelés, soit environ 17 km. Il serait quand même

cocasse que, à l'ère de l'électronique, l'évaluation de la criminalité soit si locale qu'elle s'enlise en tentant de traverser le gué du Foron à Moillesulaz, (le Mouille-souillaz d'antan), qu'elle laisse toutes ses informations s'évanouir avec les Pertes du Rhône près de Bellegarde et que la Terre Sainte soit la Marche d'une Terra incognita dont on ne sait presque rien.

Il est grand temps que cerveaux et réflexes prennent tout de même une longe d'avance sur le train des bœufs et se donnent un périmètre d'analyses et de statistiques adapté.